

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
18 novembre 2024

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
21 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	24
PROCURATION(S)	06
VOTANTS	30

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX-HUIT** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, SABIRI.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : M., GASSA et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, LEFEBVRE, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY. Et Mme GÜTH.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à M. COQUELET, Mme DEBOISSY à Mme DUVALLET, M. GASSA à Mme DORDAIN, Mme LEFEBVRE à M. GUILLON, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, QUEVAL, MULLER, VANHOVE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEFEBVRE, ZAPPIA, MOREL.

Délibération N°08

SPORTS – COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE L'EURE (CDA27), MEETING D'ATHLETISME, SUBVENTION ET AUTORISATION DE CONCLURE UNE CONVENTION

Mme Rachida Dordain expose au Conseil municipal,

La 9^{ème} édition du Meeting d'athlétisme de l'Eure aura lieu le dimanche 2 février 2025, à partir de 16 heures, et fera vibrer le stade couvert Jesse-Owens.

Au terme de 8 éditions, ce meeting, organisé par le Comité départemental d'athlétisme (CDA27), s'est hissé au **3^{ème} rang des meetings indoor français** et demeure dans le **top 10 des meetings à travers le monde**.

Pour 2025, à la faveur **d'une piste et un éclairage rénovés**, les organisateurs espèrent une optimisation des performances des athlètes, qui permettraient, potentiellement, d'améliorer encore le classement français et mondial du Meeting.

A l'heure d'examiner cette délibération, la liste des athlètes présents n'est pas encore connue. En revanche, la liste des 12 épreuves élite au programme de la manifestation est arrêtée. **Annexes des épreuves habituelles**, le CDA27 inscrit **une épreuve de 3000 m. marche féminine**, en écho aux performances enregistrées par nos athlètes locales. Il a

027-212707012-20241118-D-24-11-08-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024

également souhaité programmer **une épreuve handisport ou de sport adapté**, conformément au souhait de la municipalité, exprimé par l'adoption d'une délibération en Conseil municipal, en septembre 2024. Le CDA27 précisera, dans les semaines à venir, quelle sera cette épreuve.

Cette année encore, la Ville est positionnée comme un partenaire de premier plan avec la mise à disposition de ses équipements, des personnels municipaux et la prise en charge d'un certain nombre de prestations correspondant à **un concours financier indirect de 20 000 €**. Les organisateurs sollicitent également l'octroi d'une subvention directe. Auprès de la Ville et du Conseil régional de Normandie, les organisateurs demandent une contribution doublée par rapport aux éditions précédentes – 20 000 € au lieu de 10 000 € en ce qui concerne la Ville, 40 000 € au lieu de 20 000 € en ce qui concerne la Région – tandis que les contributions sollicitées auprès du Conseil départemental de l'Eure et auprès de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure seraient inchangées (respectivement 70 000 € et 40 000 €). Au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances des collectivités locales et de l'accompagnement régulier de la Ville en faveur du CDA27, il est proposé de reconduire **la subvention octroyée par la Ville lors des éditions précédentes, soit 10 000 €**.

Dans ce cadre, une convention sera conclue avec le CDA27 afin de préciser les engagements de chacune des parties, notamment pour définir les prestations prises en charge par la Ville mais également en termes d'affichage et de valorisation de la Ville.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

- **ATTRIBUE** une subvention directe de 10 000 € au Comité Départemental d'Athlétisme de l'Eure,
- **INSCRIT** les crédits au budget primitif 2025,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte afférant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Marc Antoine JAMET
Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241118-5-24-11-08-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Marc Antoine Jamet